

## Maintien des aides à la canne à sucre

19/07/2019



### Actus Agricoles

**Le gouvernement confirme le maintien des aides nationale aux filières canne-sucre dans les départements d'outre-mer, pour la durée des conventions signées en Guadeloupe et à La Réunion.**

La situation difficile que connaît le secteur est liée à une forte baisse des cours du sucre, imputable notamment par la fin des quotas sucriers. Une aide à l'adaptation de 38 M€ par an avait été mise en place en 2017 pour une durée de trois ans avec l'accord de la Commission européenne. Mais elle n'a pas suffi. Dans un communiqué commun, Annick Girardin la ministre des Outre-mer et Didier Guillaume le ministre de l'Agriculture ont annoncé un complément, qu'il faudra notifier de nouveau à la Commission. Il intervient dans le cadre du programme POSEI France financé par l'Union européenne et s'élèvera à 86,4 M€.

#### **Se structurer en contrepartie**

La filière bénéficie déjà d'un soutien annuel de 69,2 M€, indique le communiqué. Au final, ce sont annuellement 193,6 M€ qui bénéficieront à la filière canne-sucre de La Réunion et de Guadeloupe en permettant à ces dernières de produire près de 250 000 tonnes de sucre par an. En contrepartie de ce nouveau complément d'aides, les ministres demandent aux acteurs de la filière de s'engager à bâtir, « en lien avec les autres filières agricoles et les élus des collectivités, un modèle agricole qui permette de relever les défis climatiques et sociétaux auxquels il doit faire face tout en tenant compte de l'évolution des tendances de marchés ».

Le gouvernement fixe une ambition et une échéance. « Cette réflexion devra aboutir en juillet 2020 à des propositions sur la montée en gamme, la valorisation de l'origine ultramarine, le renforcement de la production biologique, la transition vers la canne énergie et le développement de nouvelles filières pour s'affranchir notamment des importations d'aliment du bétail ».

La pression exercée sur le gouvernement par les socioprofessionnels, élus et parlementaires des territoires concernés a payé. Mais les ministres se avertissent : « L'accompagnement durable par l'Etat de cette filière sera lié à la capacité qu'elle aura à s'adapter en construisant avec l'ensemble des acteurs des territoires concernés un projet agricole global, soutenable dans le temps ».